Cent trente-sixième session **EB136.R10**

Point 13.3 de l'ordre du jour **2 février 2015**

Relations avec les organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Comité permanent des organisations non gouvernementales,[1]

1. DÉCIDE d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les organisations non gouvernementales suivantes : l'Association internationale d'épidémiologie ; l'Alliance pour la promotion de la santé ; l'Opération médicaments antipaludiques ; la Société internationale d'audiologie ; la Fondation pour l'innovation en matière de nouveaux diagnostics ; la Fédération mondiale des sociétés de médecine chinoise ; l'Alliance mondiale des technologies médicales ; Humatem ; l'Organisation internationale de physique médicale ; RAD-AID International ; Health Technology Assessment international ; Global Diagnostic Imaging, Healthcare IT and Radiation Therapy Trade Association ; et le Tropical Health and Education Trust ;

2. DÉCIDE EN OUTRE de mettre fin aux relations officielles avec l'Institut international des sciences de la vie.

Quatorzième séance, 2 février 2015
EB136/SR/14

= = =

[1] Document EB136/40.